

La société anonyme (SA)

## Description

La société anonyme (SA) est une forme juridique d'entreprise privilégiée pour les projets d'envergure, caractérisée par la limitation de la responsabilité des actionnaires à leurs apports et la facilité de mobilisation de capitaux importants.

La société anonyme est une forme de société de capitaux à risque limité. La SA est, en nombre, la plus courante des [sociétés de capitaux](#) en activité.

[Créer ma SA en ligne](#)

## Qu'est-ce qu'une société anonyme ?

Dans une société anonyme (SA), les actionnaires voient leur responsabilité **limitée à leurs apports en capital**. Cette forme juridique se caractérise par un capital social divisé en actions, offrant une grande flexibilité pour mobiliser des fonds et transférer des parts.

La gestion de la SA est assurée par **un conseil d'administration ou un directoire avec un conseil de surveillance**.

La SA s'adapte particulièrement aux grandes entreprises en raison de sa **capacité à lever d'importants capitaux** et de ses exigences élevées en matière de transparence.

**A noter** : Qu'importe son objet, la SA est toujours commerciale par sa forme.

## Quelles sont les caractéristiques juridiques fondamentales d'une société anonyme ?

La société anonyme (SA) se distingue par plusieurs caractéristiques clés.

Tout d'abord, elle repose sur la notion d'actionnaires, qui détiennent des actions représentant leur **participation financière dans l'entreprise**. Les actionnaires voient leur responsabilité limitée au montant de leurs investissements, les protégeant ainsi d'un **risque financier excessif**.

La SA structure son capital social en actions, lui permettant de lever des fonds en les émettant et en les négociant sur le marché.

La gestion de la SA est **confiée à des organes de gouvernance**, habituellement un conseil d'administration ou un directoire avec un conseil de surveillance.

Ces organes assurent la direction quotidienne et le contrôle de l'entreprise.

Sur le plan juridique, la SA est une **entité distincte de ses actionnaires**, nécessitant une immatriculation et jouissant d'une autonomie juridique.

La transparence est une exigence importante pour les SA, qui doivent publier leurs comptes conformément aux obligations réglementaires. Témoinnant ainsi de leur importance dans l'économie et sur les marchés financiers.

En outre, les SA ont la **possibilité de s'introduire en bourse**, ce qui leur offre un accès à un large éventail d'investisseurs et une opportunité de lever des capitaux de manière significative.

L'assemblée générale des actionnaires est **l'organe décisionnaire clé**, où des choix importants, tels que l'approbation des comptes annuels, sont faits.

## Les conditions de constitution de la **société anonyme**

-  Un directeur général
-  2 associés minimum, 7 pour les sociétés cotées en bourse
-  Capital social avec un minimum de 37 000€
-  Apports en industrie, numéraire ou nature
-  Un conseil d'administration avec administrateurs et président

**LegalPlace.**

**Attention** : Pour les sociétés cotées en bourse et les SA non cotées qui comptent dans leur effectif au moins 500 salariés ou dont leur chiffre d'affaires ou leur bilan annuel dépasse 50 millions d'euros, le quota de représentativité des femmes est au minimum de 40%. Lorsque le conseil d'administration est composé au plus de huit membres, l'écart entre le nombre des administrateurs de chaque sexe ne peut être supérieur à deux.

## Comment se différencie-t-elle des autres formes d'entreprises ?

La société anonyme (SA) se distingue des autres formes d'entreprises par plusieurs caractéristiques clés.

### Responsabilité limitée

Les actionnaires d'une SA bénéficient d'une responsabilité limitée, ce qui implique que leur risque financier **se limite au montant de leur apport au capital**.

Leurs biens personnels ne sont pas engagés en cas de dettes de la société.

### Capital social divisé en actions

Une SA est structurée autour d'un **capital social divisé en actions**.

Ces actions peuvent être achetées, vendues ou transférées ce qui facilite la mobilisation de capitaux et la transmission de la propriété.

### Structure de gouvernance

Une SA est généralement dotée d'une structure de gouvernance complexe, comprenant un conseil d'administration ou un directoire responsable de la gestion quotidienne et un conseil de surveillance chargé du contrôle.

Cela permet une **séparation claire entre la direction opérationnelle et le contrôle**.

### Transparence et obligation réglementaires

Les SA sont soumises à des obligations de **transparence et de publication de leurs comptes**, conformément à la réglementation en vigueur.

Cela renforce la confiance des investisseurs et des partenaires commerciaux.

## Possibilité d'introduction en bourse

Les SA ont la possibilité de s'introduire en bourse, ce qui leur permet de lever des fonds sur les marchés financiers en émettant des actions.

## Adaptation aux grandes entreprises

En raison de sa capacité à mobiliser d'importants capitaux, de sa structure de gouvernance complexe et de ses obligations réglementaires, la SA convient particulièrement **aux grandes entreprises** ou à celles ayant des ambitions de croissance significatives.

En résumé, la société anonyme se distingue par sa structure, sa gouvernance, sa responsabilité limitée et sa capacité à mobiliser des fonds. Ce qui en fait un choix privilégié pour les entreprises de grande envergure. Elle se différencie ainsi des autres formes d'entreprises, telles que la SARL, l'EURL, la SAS, ou l'auto-entreprise, qui présentent des caractéristiques juridiques et financières différentes.

**Zoom :** Si vous souhaitez [créer votre entreprise](#) et que vous ne savez pas comment vous y prendre. Vous pouvez confier la gestion de votre dossier à nos experts, de la rédaction des statuts jusqu'à l'immatriculation de votre société. Il vous suffira de remplir un rapide formulaire en ligne.

## Comment créer une Société anonyme ?

Créer une SA implique plusieurs étapes clés et certaines spécificités **juridiques, financières et administratives**.

Voici un aperçu général des étapes à suivre.

## Elaborer un business plan

Le business plan est un document stratégique résumant l'entreprise, **sa stratégie, et ses projections financières**. Il inclut un résumé exécutif, une analyse du marché, une stratégie marketing, un plan opérationnel, une équipe de direction, des projections financières, et des plans pour atténuer les risques. Son **adaptation à l'entreprise** est cruciale.

Définissez clairement votre projet d'entreprise, y compris l'activité, le marché cible, le plan financier et l'étude de faisabilité.

## Rédaction des statuts

Les statuts sont le document juridique qui établit **les règles de fonctionnement de la SA**.

Ils doivent contenir des informations sur le capital social, les organes de direction, les droits des actionnaires, etc.

Les statuts de la SA doivent être **rédigés avec précision**.

## Constitution du capital social

La constitution du capital social est une étape essentielle dans la création d'une entreprise. Les fondateurs décident du **montant du capital, répartissent les actions ou parts sociales**, et effectuent des apports en numéraire ou en nature.

Le capital social minimum pour une SA est de **37 000 euros**. Il doit être libéré d'au moins la moitié à la constitution et le reste dans les 5 ans. Ce capital peut être apporté **en numéraire ou en nature**.

## Nomination des dirigeants

La SA doit avoir un **conseil d'administration** (minimum 3 membres, sauf si la société ne comprend qu'un actionnaire unique) ou un **directoire et un conseil de surveillance**.

Les dirigeants doivent être nommés et leurs pouvoirs définis.

## Publication d'un avis de constitution

Publiez un avis de constitution de votre société dans un [support d'annonce légales](#).

La publication d'un avis de constitution est une formalité administrative nécessaire lors de la création d'une entreprise.

Cela consiste à **informer le public et les autorités** compétentes de la naissance de la société.

## Enregistrement aux impôts

Les statuts doivent être enregistrés au service **des impôts des entreprises**.

L'enregistrement aux impôts est une étape obligatoire pour toute entreprise nouvellement créée. Cela implique de **déclarer l'existence de la société aux autorités fiscales** et d'obtenir les numéros d'identification fiscale nécessaires.

L'entreprise doit être enregistrée auprès de l'administration fiscale locale ou nationale, selon les réglementations en vigueur dans la juridiction concernée.

## Dépôt de capital à la banque

Déposez le capital social sur un **compte bloqué au nom de la société** en formation.

La banque remettra alors une attestation de dépôt de capital.

L'objectif est de garantir que l'entreprise **dispose des ressources financières** nécessaires pour démarrer ses activités.

## Immatriculation

L'immatriculation d'une entreprise est une démarche administrative incontournable qui consiste à enregistrer légalement la société auprès des autorités compétentes.

Suivre les formalités d'immatriculation sur le **guichet unique le l'INPI**.

## Obtention du Kbis

Après l'immatriculation, vous recevez un extrait Kbis, document officiel **attestant de l'existence juridique de la société**.

## Respect des formalités post-crédation

Le respect des formalités post-crédation est impératif pour garantir **la conformité continue d'une entreprise**.

Cela englobe divers aspects, tels que la tenue régulière d'assemblées générales pour prendre des décisions importantes, la mise à jour des statuts en cas de changements significatifs, le respect des obligations fiscales en déposant les déclarations appropriées, l'enregistrement des modifications, la déclaration des bénéficiaires effectifs, la gestion comptable rigoureuse avec l'établissement de rapports financiers réguliers, le renouvellement des autorisations et licences si nécessaire, et le respect des délais légaux pour divers dépôts et déclarations.

## Comment fonctionne une société anonyme ?

La structure d'une société anonyme (SA) est complexe, marquée par la **séparation entre actionnaires et gestion**.

L'assemblée générale des actionnaires, qui se réunit annuellement, prend des décisions clés.

Un conseil d'administration ou un directoire avec un conseil de surveillance peut assurer la direction.

Le PDG, ou le président du directoire, **joue un rôle central dans la prise de décisions** et la représentation de l'entreprise.

Un aspect crucial de la gouvernance d'une SA est la [nomination d'un commissaire aux comptes](#). Il est chargé de **vérifier la régularité et la sincérité des comptes** de la société et de présenter un rapport aux actionnaires.

La direction générale, dirigée par le PDG, **assure la gestion quotidienne** et met en œuvre les stratégies définies par le conseil d'administration ou de surveillance. Assurant un équilibre de pouvoir adapté aux grandes entreprises.

Cette structure organisationnelle vise à équilibrer le pouvoir entre les actionnaires, les administrateurs et la direction.

## Comment se structure la gouvernance dans une SA ?

---

La gouvernance d'une SA en France est structurée pour **assurer une répartition claire** des responsabilités et un équilibre entre les différentes parties prenantes.

La gouvernance d'une SA peut être organisée selon **deux modèles principaux** : le système moniste avec un conseil d'administration, ou le système dualiste avec un directoire et un conseil de surveillance.

Voici comment chacun de ces systèmes structure la gouvernance.

## **Système moniste (conseil d'administration)**

Dans ce système, la gouvernance est assurée par **un seul organe**, le conseil d'administration :

- Conseil d'administration : composé de 3 à 18 membres, le conseil d'administration a la responsabilité globale de la direction et également de la surveillance de la société. Il prend les décisions stratégiques et supervise la gestion de la société.
- Président-directeur général (PDG) : le PDG, qui peut être le président du conseil d'administration, dirige les affaires quotidiennes de la société et représente la société vis-à-vis des tiers. Le PDG a une double fonction de président du conseil et de directeur général.
- Assemblée générale des actionnaires : organe suprême de la société, l'assemblée générale des actionnaires prend les décisions majeures, approuve les comptes annuels, nomme et révoque les administrateurs et les commissaires aux comptes et décide de la distribution des dividendes.

## **Système dualiste (directoire et conseil de surveillance)**

Ce système sépare les fonctions de direction et de surveillance en **deux organes distincts** :

- Directoire : composé de membres nommés par le conseil de surveillance, le directoire est chargé de la gestion quotidienne de la société. Les membres du directoire sont responsables de la mise en œuvre des stratégies et de la gestion des opérations.
- Conseil de surveillance : ce conseil a un rôle de surveillance et de contrôle sur le directoire. Il vérifie la gestion de la société et rapporte à l'assemblée générale des actionnaires.
- Président du directoire : c'est la personne chargée de diriger le directoire. Il

représente également la société dans ses relations avec l'extérieur, sous la surveillance du conseil de surveillance.

- Assemblée générale des actionnaires : comme dans le système moniste, elle détient le pouvoir ultime sur les décisions majeures et la stratégie de l'entreprise.

Dans les deux systèmes, les **commissaires aux comptes jouent un rôle crucial**.

Ils sont indépendants du conseil d'administration ou directoire et ont pour mission de vérifier les comptes de la société.

La gouvernance dans une SA est donc conçue pour **équilibrer les intérêts** des actionnaires, des dirigeants et des autres parties prenantes, assurant une gestion responsable et transparente de l'entreprise.

**A noter** : Le choix entre le système moniste et le système dualiste dépend souvent de la taille de l'entreprise, de sa culture d'entreprise, et des préférences des actionnaires.

## Quel est le rôle des actionnaires dans une SA ?

Dans une société anonyme, les actionnaires, en tant que propriétaires, **apportent le capital** essentiel et jouent un rôle clé dans les décisions stratégiques grâce à leur **droit de vote** lors des assemblées générales.

Ils influencent des aspects importants comme la distribution des dividendes, la nomination des dirigeants et la stratégie globale de l'entreprise.

Les actionnaires ont droit à **une part des bénéfices** sous forme de dividendes et reçoivent des informations régulières sur la performance de la société.

Bien qu'ils exercent une influence significative, **leur responsabilité se limite à leurs investissements en actions**, protégeant ainsi leur patrimoine personnel des dettes de l'entreprise.

Ainsi, ils jouent un rôle vital dans la gouvernance et le financement de la SA tout en bénéficiant d'une protection financière.

## Quels sont les avantages et inconvénients d'une société anonyme ?

Les sociétés anonymes sont un type de structure d'entreprise courant, en particulier pour les **grandes entreprises**.

Elles offrent plusieurs avantages, mais comportent aussi des inconvénients.

Voici un aperçu :

## Avantages d'une société anonyme

La société anonyme (SA) présente **plusieurs avantages** qui en font une forme juridique attrayante pour certaines entreprises.

Ces avantages incluent :

- Responsabilité limitée : les actionnaires d'une SA ont une responsabilité limitée à leur apport en capital. Cela signifie que leurs actifs personnels sont protégés en cas de faillite de l'entreprise.
- Accès aux marchés de capitaux : les SA peuvent lever des fonds en émettant des actions ou des obligations. Facilitant ainsi l'accès à des capitaux importants.
- Pérennité de l'entreprise : la structure d'une SA permet la continuité de l'entreprise indépendamment des changements dans l'actionnariat ou la direction.
- Crédibilité et image publique : la forme juridique de la SA peut donner une image de stabilité et de crédibilité, utile pour les relations avec les banques, les fournisseurs et les clients.
- Transfert des actions : les actions d'une SA peuvent être transférées plus facilement. Ce qui facilite les changements dans la propriété ou la structure de l'actionnariat.

**A noter** : les actionnaires peuvent faire un apport en numéraire, en industrie ou un [apport en nature](#) qui est évalué par un [commissaire au compte](#).

## Inconvénients d'une société anonyme

Bien que la société anonyme (SA) présente des avantages, elle comporte également **certains inconvénients** à prendre en considération, notamment :

- Complexité et coûts de constitution et de gestion : la création et la gestion d'une SA impliquent des formalités juridiques et administratives complexes, ainsi que des coûts élevés.
- Obligations légales et réglementaires : les SA sont soumises à des

réglementations strictes. Notamment en matière de divulgation financière, de tenue de réunions d'actionnaires et de gestion des registres.

- Risque de perte de contrôle : avec la dispersion des actions, les fondateurs ou les dirigeants peuvent perdre le contrôle de l'entreprise.
- Imposition double : les bénéfices des SA peuvent être soumises à une double imposition. L'impôt sur les sociétés et l'impôt sur le revenu des actionnaires pour les dividendes perçus.
- Moins de confidentialité : en tant qu'entités cotées en bourse, les SA doivent publier des informations détaillées sur leurs opérations et leurs finances, ce qui réduit la confidentialité.

## Comment fonctionne la finance dans une SA ?

Une société anonyme est une structure juridique qui permet aux entreprises de mobiliser des capitaux et de **gérer leurs finances de manière flexible**.

On mobilise principalement les capitaux par le biais de l'émission d'actions ou d'obligations, ainsi que par le financement bancaire.

La gestion financière d'une SA implique **la gestion prudente des actifs, des passifs et du capital propre** de l'entreprise.

Les décisions financières englobent le choix des investissements, la gestion de la trésorerie, le financement des opérations et la conformité aux réglementations financières en vigueur.

En ce qui concerne la distribution des dividendes, cela dépend de la politique de dividendes de la société, de la rentabilité et de ses besoins en capitaux.

Les dividendes sont généralement **versés aux actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle**.

Les modalités de distribution des dividendes peuvent varier en fonction des [statuts juridique de l'entreprise](#) et de la législation en vigueur.

## Quel est le régime fiscal applicable aux sociétés anonymes ?

Le régime fiscal d'une société anonyme comprend plusieurs aspects importants.

## Imposition des bénéfices

Le régime par défaut pour l'imposition des bénéfices d'une SA est l'[impôt sur les sociétés](#). On calcule les bénéfices imposables de la société en déduisant diverses dépenses admissibles, dont la rémunération du dirigeant.

Cependant, il existe une option permettant de **choisir l'impôt sur le revenu (IR)** pendant une période de 5 exercices, sous certaines conditions.

Pour être éligible, la SA doit avoir été créée depuis moins de 5 ans, employer moins de 50 salariés et afficher un chiffre d'affaires inférieur à 10 millions d'euros.

L'option pour le régime de l'IR **entraîne l'imposition directe du résultat au niveau des associés de la société**, dans le cadre des règles fiscales applicables aux sociétés de personnes.

## Imposition des dirigeants

La fiscalité des dirigeants d'une SA **dépend de leur rôle** spécifique dans la société.

On impose généralement le président du conseil d'administration et le directeur général au titre des traitements et salaires pour leur rémunération.

Les salaires qu'ils reçoivent sont déductibles des bénéfices de la société et **sont imposables au niveau personnel à l'impôt sur le revenu**.

Les administrateurs, quant à eux, perçoivent généralement une rémunération fixe annuelle sous forme de **jetons de présence** pour leur participation au conseil d'administration. Ces sommes sont déductibles des bénéfices de la société.

Elles sont imputées dans la catégorie des revenus mobiliers et peuvent être assujetties au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30%, comprenant 12,8% d'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux.

Il est également possible d'opter pour l'**imposition au barème progressif de l'IR**.

## Imposition des actionnaires

Les actionnaires d'une SA perçoivent des **dividendes**, considérés comme des revenus de capitaux mobiliers.

Le prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30%, comprenant 12,8% d'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux, s'applique généralement aux dividendes. Cependant, les actionnaires ont la possibilité d'opter pour l'imposition au barème de l'impôt sur le revenu. Ce qui peut **avoir un impact sur le taux d'imposition final** en fonction de leurs tranches marginales d'imposition.

## Comment se fait la transmission de la SA ?

En règle générale, la cession d'actions d'une SA est libre, offrant une flexibilité aux actionnaires.

Cependant, les statuts peuvent contenir des clauses restrictives telles que **la clause d'agrément**, exigeant l'approbation des actionnaires pour la cession, et **la clause de préemption**, accordant aux actionnaires existants le droit de priorité pour acquérir les actions à céder.

On interdit généralement les **clauses d'inaliénabilité**.

En termes de droits d'enregistrement, une taxe, généralement de 0,1 % du prix de cession, est due à l'administration fiscale.

## FAQ

### Comment se fait la distribution des dividendes dans une SA ?

La distribution des dividendes est décidée par l'assemblée générale des actionnaires. Les dividendes sont versés aux actionnaires à partir des bénéfices réalisés par la société, conformément aux lois et aux statuts.

### Comment se dissout une SA ?

La dissolution d'une SA est un processus juridique qui met fin à l'existence de la société. Une SA peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, par liquidation judiciaire ou en cas de faillite.

## Quelles sont les obligations légales et comptables d'une SA ?

Une SA doit respecter les obligations légales de comptabilité, de divulgation financière et de tenue d'assemblées générales annuelles. Elle doit également se conformer aux réglementations fiscales et commerciales en vigueur.